



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-204 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - DESIGNATION
DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION
ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié aux Régions l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le projet de plan est élaboré en concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement. Le contenu du plan et ses modalités d'élaboration et de suivi sont fixés par un décret du 17 juin 2016.

Par délibération du 23 juin 2016, la Région Auvergne-Rhône Alpes a approuvé le lancement des travaux relatifs à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets et de son plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

La création de la commission consultative d'élaboration et de suivi de ce plan a été arrêtée par délibération du conseil régional en date du 16 décembre 2016. Un arrêté du Président de Région en date du 15 juin 2017 a défini la composition de cette commission, composée de 176 membres répartis au sein de 8 collèges.

Les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets sont représentées au sein du collège n°3 par leur Président ou un représentant.

Annonay Rhône Agglo doit désigner un représentant titulaire et un suppléant afin de siéger à la commission d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Représentant titulaire : Laurent Marce

Représentant suppléant : Hugo Biolley

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république, et notamment son article 8,

VU le décret du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets,

VU la délibération du conseil régional Auvergne Rhône Alpes n°560 du 23 juin 2016 approuvant le lancement des travaux relatifs à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets et de son plan d'action en faveur de l'économie circulaire,

VU la délibération du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1507 du 15 et 16 décembre 2016 portant création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets, et autorisant son Président à en arrêter la composition,

VU l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 15 juin 2017 définissant la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Laurent Marce en tant que représentant titulaire et Hugo Biolley en tant que représentant suppléant afin de siéger à la commission d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président



Simon PLENET



